

Communiqué de presse

Soutien à l'apprentissage de la langue allemande dans l'enseignement supérieur en France

Le Cercle Européen Pierre Werner a pris connaissance des nouvelles dispositions – adoptées récemment par le gouvernement français (1) – qui conditionnent la délivrance de la licence, du brevet de technicien supérieur (BTS) et du diplôme universitaire de technologie (DUT) à la présentation d'une certification (évaluée par un organisme extérieur) **nécessairement en langue anglaise**.

Par la seule obligation de l'anglais, cette nouvelle réglementation est une atteinte au plurilinguisme si cher à notre Grande Région constituée de la Sarre, de la Rhénanie-Palatinat, de la Lorraine, de la Wallonie (y compris la Communauté germanophone de Belgique) et du Grand-Duché de Luxembourg, soit d'une population de près de 12 millions d'habitants.

Tout en reconnaissant l'importance de la langue anglaise dans le monde des affaires, le Cercle Européen Pierre Werner regrette que **le choix de la langue de la certification ne soit plus laissé aux étudiants français, et cela notamment au détriment de leurs connaissances de la langue allemande, très employée dans la Grande Région, surtout dans le domaine de la technologie**.

Pour les techniciens ou ingénieurs francophones, la connaissance de l'allemand constitue un apport non négligeable de leur compétence professionnelle, et leur ouvre des opportunités inégalées au niveau d'une Grande Région basant sa compétitivité entre autres sur la diversité dans le domaine des langues.

Pour ces raisons, le Cercle Européen Pierre Werner demande aux autorités françaises de revoir leur position sur l'apprentissage de la langue allemande dans l'enseignement supérieur.

Le sujet de l'apprentissage des langues avait été le thème d'un colloque organisé l'année dernière par le Cercle Européen Pierre Werner à Luxembourg en partenariat avec l'Institut Pierre Werner et la Fondation Jean-Baptiste Nothomb. Madame Florence Soriano-Gafiuk, Professeure des Universités en Lorraine, avait à cette occasion dressé le bilan de l'apprentissage des langues dans les différents départements de la région du Grand Est en France. Comme elle voit ce modèle maintenant en danger, elle a saisi le Cercle Européen Pierre Werner afin d'attirer son attention sur la situation inquiétante actuelle.

Le Cercle Européen Pierre Werner, qui a son siège social à Luxembourg, a été fondé en 1987 par des personnalités originaires de la province belge de Luxembourg et du Grand-Duché de Luxembourg. Il s'est fixé comme but une amélioration de la coopération transfrontalière entre les deux territoires, mais également au niveau de toute la Grande Région.

Pour plus de renseignements, veuillez consulter le site www.cepw.eu

(1) Arrêté du 6 décembre 2019 portant réforme de la licence professionnelle ; arrêté du 3 avril 2020 relatif à la certification **en langue anglaise** pour les candidats inscrits aux diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et au diplôme universitaire de technologie ; décret du 3 avril 2020 ayant pour objet le BTS.